

222C0995
FR0010501692-FS0302-AV616

3 mai 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

**Déclaration des achats et des ventes effectuées pendant une offre publique
(article 231-46 règlement général)¹**

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GENERIX GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 mai 2022, complété le 3 mai, la société anonyme Amplegest² (73 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 avril 2022, le seuil de 5% du capital de la société GENERIX GROUP et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte de la cession de 1 280 387 actions GENERIX GROUP, au prix unitaire de 9,50 €, au profit de la société Montefiore Investment SAS³.

¹ Période de pré-offre (cf. D&I 222C0905 du 25 avril 2022).

² Contrôlée par la société Financière Amplegest.

³ Cf. notamment communiqué diffusé par GENERIX GROUP le 22 avril 2022, et D&I 222C0961 du 29 avril 2022.